



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL

Membres absents :

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : FINANCES

Création d'une autorisation de programme - Révision d'une autorisation de programme - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Conformément aux articles L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 est venu préciser les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder à :

- la création de l'autorisation de programme pour la rénovation et l'extension de la Maison des Associations
- la révision de l'autorisation de programme au titre d'« Ambition éducative 2030 » ;
- l'actualisation des autorisations de programme et d'engagement de la Gestion connectée de l'espace public OnDijon ;
- l'actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Base nautique du Lac Kir ;
- l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) avec la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno ;

Le détail de ces différentes opérations est explicité dans l'annexe jointe au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1 - **d'approuver** la création de l'autorisation de programme au titre de la rénovation et de l'extension de la Maison des associations ;

2 - **d'approuver** la révision de l'autorisation de programme au titre des travaux d'« Ambition éducative 2030 » ;

3 - **d'approuver** l'actualisation des autorisations de programme et de d'engagement présentée dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;

4 - **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 53

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN